

Calendrier 2018-2019

| Regroupement 1 | | Inter-session | Regroupement 2 | | Inter-session | Regroupement 3 | |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------|---|--|---------------|-------------------|--|
| Tronc commun | Module spécifique | | Une journée de tronc commun et 2 jours de module spécifique | | | Module spécifique | |
| 12 et 13 novembre 2018 | 14, 15 et 16 novembre 2018 | | 14 au 18 janvier 2019 | | | 3 au 7 juin 2019 | |
| Lieu de formation : ECM — Montrouge | | | | | | | |

Possibilité de prise en charge Formiris pour les enseignants

Pour les personnels de droit privé : nous contacter

Modalités d'inscription

Prendre contact avec Myriam BOUTRUCHE, en charge du suivi administratif du dispositif, de préférence par mail, pour demander une fiche de pré-inscription (à partir d'avril pour la rentrée suivante) : m-boutruche@enseignement-catholique.fr

L'ECM confirme l'inscription, et communique aux stagiaires les formalités administratives à remplir .

eCm

www.ecoledescadresmissionnes.fr



eCm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques

Formation initiale 2018-2019

Cette formation initiale, construite en partenariat CTPN-ECM est certifiante et permet de valider deux des blocs de compétences de la certification « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation », certification professionnelle inscrite au RNCP au niveau I - arrêté du 26 novembre 2015- Parution au JO du 3 décembre 2015

Elle est construite sur une année pour une durée de 105 heures. Elle inclut les 60 heures de formation initiale telles que prévues au BO n°37 du 13 octobre 2016. Elle comporte une partie de tronc commun avec l'ensemble des cadres de direction, dont les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques font partie.

Public accueilli dans le dispositif

La formation proposée s'adresse prioritairement aux Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et technologiques qui sont nouvellement nommés sur cette fonction, et l'exercent effectivement au moment de la formation.

Elle peut être ouverte également à ceux qui ont une perspective d'emploi dans un avenir proche.



Organisation de la formation

Trois modules de 5 jours (35h)

Regroupement 1 : Contextualiser et se situer dans sa responsabilité

Module commun

- S'approprier le projet éducatif de l'enseignement catholique, et le situer dans le contexte actuel de société
- Les structures des organisations et les formes de management : questionner et analyser l'exercice d'une responsabilité en établissement

Module spécifique

- Identification des missions du DDFPT

Regroupement 2 : Coordonner un secteur d'activités

Module commun

- Mission d'appui / Mission d'expertise

Module spécifique

- Conseil au chef d'établissement, animation des équipes d'enseignants

Regroupement 3 : Gestion des ressources humaines — Vivre la délégation et la subsidiarité

Module commun

- Mission d'expertise : RH et gestion

Module spécifique

- Organisation des enseignements technique et professionnel, coordination des équipes d'enseignants

Stage pratique

14 heures soit 2 journées-perlées ou groupées – pour s'ouvrir à un autre contexte et à d'autres pratiques.

Validation de la formation

La formation permet de valider les blocs de compétences de la certification « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation » :

- Coordination d'un secteur d'activités
- Contribution aux décisions et actions stratégiques

La validation de ces deux blocs permet la reconnaissance des attendus fixés par l'Education Nationale au BO n°37 du 13 octobre 2016 ainsi que celle des attendus relatifs à la convention de droit privé des DDFPT.

Pour la partie droit public

Dans le respect des attendus fixés par le BO n°37 du 13 octobre 2016

Présentation de l'écrit réalisé dans le cadre du Bloc « Coordination d'un secteur d'activité »

Pour la partie droit privé

- Présentation orale réalisée dans le cadre du Bloc « Contribution aux décisions et actions stratégiques »

Validation relative à la convention des DDFPT

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques adresse à la Commission paritaire nationale un dossier de demande de validation comprenant :

- une lettre de demande,
- un CV,
- le contrat de travail de droit privé,
- l'attestation de suivi de formation et l'attestation de stage
- les fiches d'évaluation liées aux UC 2 et 4 de la certification
- la validation, par la commission de certification des blocs 2 et 4 du Titre de « Coordinateur opérationnel »